

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 6 décembre 2024

### ÉCONOMIE

#### La Métropole facilite les déplacements en transport en commun et offre le stationnement à l'approche des fêtes de Noël

À l'aube des fêtes de fin d'année, la Métropole Aix-Marseille-Provence renforce son soutien aux commerçants des centres-villes du territoire en permettant aux habitants d'effectuer leurs achats de Noël en toute sérénité. La gratuité temporaire du stationnement sera en effet proposée dans de nombreux parkings métropolitains\* durant plusieurs week-ends de décembre.

Afin d'inciter les habitants à venir effectuer leurs achats dans des commerces de proximité et de soutenir leurs activités, la Métropole offre, cette année encore :

- Les 14, 15, 21, 22 et 24 décembre 2024 : **deux heures de stationnement** (plage de 10h à 19h) dans de nombreux parkings métropolitains du centre-ville élargi de **Marseille, La Ciotat, Cassis, Aix-en-Provence et Aubagne**. **À Istres, la gratuité est élargie à la plage horaire 10h-19h**, sans limite de temps, aux mêmes jours.

- Les 7, 8, 14, 15, 21, 22 et 24 décembre 2024 : **gratuité sans limite de temps** (plage de 10h à 19h), dans les parkings de **Salon-de-Provence**. Des navettes gratuites seront mises à disposition depuis le parking-relais de la gare SNCF vers le centre-ville, les 8, 15 et 22 décembre 2024.

**"Pour les fêtes de fin d'année, nous avons décidé de renouveler notre dispositif de gratuité instaurée dans de nombreux parkings afin de faciliter la consommation et l'achat local pour tous ceux qui le souhaitent. Les commerçants de proximité sont essentiels, notamment sur le plan économique et pour dynamiser nos cœurs de ville", souligne Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Durant ces week-ends de forte affluence dans les centres-villes, privilégier les transports en commun apparaît logiquement comme une solution plus écologique. Ainsi, pour consommer local tout en se déplaçant de manière responsable, la validité du ticket 1 voyage\*\* sera étendue à 24 heures les 14, 15, 21 et 22 décembre 2024. Pour les réseaux interurbains, l'achat d'un titre 1 voyage permettra de bénéficier d'un aller-retour sur l'un des réseaux lecar ou lecar+ (lignes aéroport 40/91 non incluses), aux mêmes dates. Les voyages achetés en paiement sans contact seront valables jusqu'à la fin du service du jour de la validation du titre.

\*Parkings concernés : **Aix-en-Provence** (Ronde, Cardeurs, Carnot, Méjane, Mignet, Signoret, Pasteur et Bellegarde) ; **Aubagne** (8-Mai-1945) ; **Cassis** (La Viguerie, Mimosas, Daudet, Madie et Bestouan) ; **La Ciotat** (Vieux-Port, Centre, Verdun, Port de plaisance) ; **Marseille** (Les Docks, Castellane, Charles de Gaulle, Estienne d'Orves, Monthyon, République, Jean Jaurès, Mucem, Phocéens, Hôtel de Ville, Préfecture, Baret-Saint-Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Espercieux) ; **Istres** (Arnavaux, Victor Hugo, Carmes) ; **Salon-de-Provence** (L'Emperi, Portail Coucou).

\*\*Réseaux concernés : RTM, Ciotabus, Les Bus de la Marcouline, Aix en Bus, Salon Étang Côte-Bleue (hors paiement sans contact), Ulysse, Pays d'Aix mobilité.

#### CONTACT PRESSE

Service Presse  
T : 04 91 99 79 74  
presse@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr

